

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 décembre 2025

Le dix décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
Absents : 4

Présents : M BAZILLE, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, MME PENLOUP, M DEMAZEL, M PLANNELLES-GARCIA, M NOURY, MME MARY

Absents excusés : MME LANCIEN, M GOBÉ, MME EPRON, MME HAVARD

Absents qui ont donné pouvoir : Adeline HAVARD pouvoir à Marcel RONCERAY

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien NOURY

N°2025069 - Objet : SUBVENTION PROJETS DES ECOLE PUBLIQUES DU SECTEUR DE LANDIVY

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de subvention faite par l'association EPSL pour le projet des écoles publiques de Landivy.

Elle sollicite 13€ par élève.

Pour la commune de Landivy, qui compte 80 élèves, le montant total de la subvention s'élèverait à 1040€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

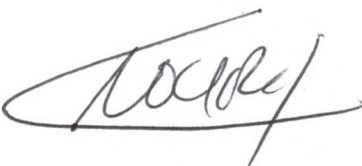
Acceptent de verser une subvention de 1040€ à l'association EPSL

Disent que cette somme sera imputée au compte 65748 sur le budget de l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour** : 12
- Contre** : 0
- Abstentions** : 0

Le secrétaire de séance,
Fabien NOURY



Fait et délibéré le 10 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20251210-SIM_2025069-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

